

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
10 juillet 2002  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-sixième session**  
Point 166 de l'ordre du jour  
**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-septième année**

**Lettre datée du 8 juillet 2002, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Je souhaite appeler votre attention sur le fait que le Gouvernement libanais continue à refuser de se conformer à ses obligations internationales en vue de mettre un terme aux violations constantes de la Ligne bleue par l'organisation terroriste Hezbollah.

Ces dernières semaines, des terroristes du Hezbollah ont bombardé à plusieurs reprises des objectifs situés du côté israélien de la Ligne bleue. Ces obus sont tombés sur des villes et villages dans le nord d'Israël, obligeant les résidents – des civils – à chercher refuge dans des abris. Le 23 juin, un obus est tombé sur le village israélien de Kfar Yuval en Galilée orientale, traversant le toit pour échouer dans le salon d'une maison privée. Le lendemain, le Hezbollah a lancé une autre attaque, en déversant des obus antiaériens sur des parties de la Galilée septentrionale. Des éclats d'obus en feu sont tombés sur plusieurs communautés, obligeant les habitants à s'abriter.

Il ressort clairement de ces faits que le Liban refuse d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de s'engager pleinement dans la campagne mondiale contre le terrorisme. Le Liban prétend appuyer cet effort, tout en continuant à abriter, à soutenir et à encourager des terroristes et à leur permettre de développer une infrastructure en territoire libanais, notamment en accumulant des milliers de roquettes Katyusha capables d'atteindre des objectifs civils à l'intérieur d'Israël. Le double jeu du Liban a été mis en relief par la lettre datée du 20 juin 2002 (A/56/994-S/2002/687) du Chargé d'affaires de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies dans laquelle il dément les visées terroristes du Hezbollah et des informations crédibles selon lesquelles des terroristes d'Al-Qaida se trouveraient en territoire libanais.

Ces démentis sont à contre-courant de tout ce que l'on sait au sujet du Hezbollah et de sa pratique longue et notoire du terrorisme à l'échelle mondiale, mené avec le soutien actif des Gouvernements syrien et iranien. Durant la vingtaine d'années qui se sont écoulées depuis sa fondation, l'organisation et ses agents ont



pris part à de nombreux actes de terrorisme, au Moyen-Orient et au-delà, y compris la pose d'une bombe au quartier général de la Force multinationale à Beyrouth en 1983, qui a coûté la vie à 240 membres de l'infanterie de marine des États-Unis et à 58 soldats français; le détournement d'un avion de la TWA en juin 1985; la pose d'une bombe à l'ambassade d'Israël à Buenos Aires en 1992, et au centre AMIA de la communauté juive dans la même ville en 1994.

Le Hezbollah a continué de mener des opérations terroristes à travers la Ligne bleue au cours des deux dernières années, bien qu'Israël se soit retiré complètement du territoire libanais et ait pleinement respecté la résolution 425 (1978), fait confirmé tant par le Secrétaire général que par le Conseil de sécurité. Le Hezbollah a compromis à dessein la sécurité de communautés civiles tant du côté israélien que du côté libanais de la Ligne bleue, en enlevant et en tuant des soldats israéliens et en cherchant à attirer des civils dans des guet-apens pour les prendre comme otages. Lundi dernier, à l'occasion d'un entretien accordé au quotidien *Asharq al-Awsat*, le cheikh Mohammed Ra'ad, député libanais et chef de la faction politique du Hezbollah, a dit que la Ligne bleue était une « ligne de démarcation imposée par une superpuissance », et que son organisation ne la reconnaissait pas.

Le soutien que le Hezbollah apporte aux actes de terrorisme, et son engagement à cet égard, ressortent clairement des déclarations de plus en plus belliqueuses prononcées par les dirigeants de l'organisation, dans lesquelles ils font l'éloge des Palestiniens qui commettent des attentats-suicide à la bombe et assurent qu'ils continueront à soutenir les activités terroristes visant des civils israéliens. Le cheikh Hassan Nasrallah, chef du Hezbollah, a déclaré ce qui suit, le 6 juin 2002, au sujet des attentats-suicide commis par les Palestiniens :

« L'arme la plus efficace et la plus importante, qui est en général largement disponible, protégée, utilisée au besoin et toujours assurée, c'est l'acte du martyr. C'est un acte très simple et pourtant très efficace... Malheureusement, nous avons tous entendu ces dernières semaines des fonctionnaires de l'Autorité palestinienne chercher à dépeindre ces actes de martyres comme une cause de la destruction du peuple palestinien. Ils essaient de faire croire que ces actes seraient non seulement inutiles, mais nuisibles, car ils compromettraient la cause nationale. Cette affirmation est très dangereuse. Il faut combattre les doutes exprimés quant à la légitimité, à la moralité et aux avantages de cette arme. » (texte affiché dans sa traduction anglaise sur le site Web <<http://www.hisbollah.org/english/amin/k2002/k2200618.htm>>).

Ces actes du Hezbollah interviennent au moment même où un nombre croissant d'informations troublantes font état d'activités d'Al-Qaida au Liban. Ces dernières années, Al-Qaida a mis en place une vaste infrastructure au Liban, centrée essentiellement sur le camp de réfugiés Ein Hilweh à proximité de Sidon, mais sa présence s'est accrue au cours des derniers mois à mesure que ses agents fuyaient l'Afghanistan pour trouver refuge en territoire libanais. Les opérations d'Al-Qaida au Liban sont dirigées par Abu Mohammed al-Masri, chef terroriste étroitement associé au projet d'attaque contre des objectifs américains et israéliens en Jordanie en 1999. Al-Qaida a également des liens avec le groupe libano-palestinien Asbat al-Ansar, auquel il apporte une aide financière; le chef d'Asbat al-Ansar, connu sous le nom d'Abu Muhjin, se cache actuellement à Ein Hilweh.

Tant le Secrétaire général que le Conseil de sécurité ont affirmé qu'il fallait respecter l'intégrité de la Ligne bleue et que le Gouvernement libanais avait la

responsabilité de veiller à ce que le calme règne au Sud-Liban. Le Secrétaire général, dans sa déclaration au Conseil de sécurité le 20 mai 2002, a réaffirmé que toute attaque menée à travers la Ligne bleue, y compris la région de Shab'a Farms, représentait une violation des résolutions du Conseil de sécurité. Pour sa part, le Conseil de sécurité a confirmé qu'Israël avait pleinement respecté la résolution 425 (1978) et exhorté le Gouvernement libanais à respecter les obligations que lui impose cette résolution et des résolutions adoptées par la suite et qu'il n'avait pas encore honorées.

Le Liban n'a toujours pas répondu à ces appels et agit donc en violation du droit international et des résolutions 425 (1978), 426 (1978), 1310 (2000), 1337 (2001), 1365 (2001) et 1391 (2002), lesquelles appellent au rétablissement effectif de l'autorité libanaise dans la région. Le Gouvernement libanais a également enfreint la résolution 1373 (2001) et les principes reconnus du droit international qui obligent explicitement tous les États de s'abstenir d'apporter quelque forme d'appui que ce soit, actif ou passif, aux entités ou personnes impliquées dans des actes de terrorisme, et de veiller à ce que leur territoire ne serve pas de base à des attaques transfrontières. Le Liban a également manqué à ses obligations au titre d'autres dispositions de ladite résolution, surtout en refusant de bloquer les avoirs du Hezbollah ou de fermer les bureaux des organisations palestiniennes à Beyrouth qui rejettent le processus de paix.

Aucune accusation ne peut dissimuler le fait indéniable que la cause de l'instabilité le long de la Ligne bleue tient au refus lamentable du Gouvernement libanais d'assumer ses responsabilités au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du droit international, et au fait qu'il n'accepte toujours pas de régler les différends par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies. Si le Liban, au lieu de chercher à jeter le blâme et à détourner l'attention, respectait tout simplement les obligations qu'ont tous les États d'empêcher que leur territoire ne serve de base à des attaques terroristes, les tensions seraient bien moindres dans la région. Il incombe à la communauté internationale de dire clairement au Liban, ainsi qu'aux Gouvernements iranien et syrien, qu'elle ne tolérera pas qu'ils continuent d'appuyer des attaques transfrontières illégales, qui compromettent la paix et la sécurité internationales.

La présente lettre fait suite à d'autres lettres concernant la situation dangereuse au Sud-Liban causée par des attaques illégales perpétrées par le Hezbollah à travers la Ligne bleue, en date des 10 avril 2002 (A/56/913-S/2002/374), 3 avril 2002 (A/56/899-S/2002/348), 2 avril 2002, (A/56/898-S/2002/345), 21 mars 2002 (A/56/884-S/2002/301), 24 janvier 2002 (A/56/793-S/2002/115), 17 janvier 2002 (A/56/778-S/2002/79), 24 octobre 2001 (A/56/507-S/2001/1012), 5 octobre 2001 (A/56/443-S/2001/942), 6 juillet 2001 (A/56/161-S/2001/673), 16 avril 2001 (S/2001/367), 16 février 2001 (A/55/792-S/2001/142), 6 février 2001 (A/55/767-S/2001/111), 26 novembre 2000 (S/2000/1121), 23 octobre 2000 (S/2000/1011), 19 octobre 2000 (S/2000/1002) et 7 octobre 2000 (S/2000/969).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 166, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(Signé) Yehuda **Lancry**